

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le onze février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

**N° 02/19/Bis**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 février 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 février 2019,

**Objet de la délibération :**  
**Tuileries de Malbrans : étude**  
**diagnostic et d'opportunité**

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	64
- Absents :	
• Dont suppléés :	3
• Dont représentés :	11
• Excusés :	7
• Non excusés :	14
- Votants :	78

Résultat du vote	
- Pour :	61
- Contre :	3
- Abstention :	14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190211-02-19-bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2019

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremont Jean-Michel à Mme Nicole Morel, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Roland Jean-Louis à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Amiez Yves à M. Ducret Sylvain, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, Mme Groleau Colette à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Groshenry Maxime

**Suppléé(e)s** M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Laithier Didier suppléé par M. Vernerey Michel,

**Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Fietier Danièle & Keller Véronique, Ms. Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald, M. Chaussarot Michel & Bruchon Pierre

**Absent(e)s** Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Boillon Michel, Petetin Yves, Simon Gilles & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Communauté de Communes Loue Lison a été saisie par la commune de Malbrans afin d'étudier les pistes de travail concernant le site des tuileries des Combes de Punay. Aujourd'hui propriété privée, ce site inscrit aux Monuments Historiques en 1979 a vu une partie des bâtiments s'effondrer suite à une tempête fin 2017.

Plusieurs rencontres entre les propriétaires, la commune et la Préfecture ont conduit à proposer à la CCLL de commanditer et de conduire une étude pour creuser les pistes d'avenir de ce site, avec l'accord des propriétaires.

Suite à des contacts avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un projet de cahier des charges a été élaboré. Il comporte deux volets :

1. Une évaluation du bâtiment avec un bilan sanitaire donnant lieu à des préconisations de mesures conservatoires et de travaux de restauration / reconstruction,
2. Une étude d'opportunité afin d'envisager les pistes de développement économique et/ou touristique du site en adéquation avec ses spécificités.

Si la démarche est validée par la DRAC et la Préfecture, la commission n°2 propose la signature d'une convention avec les propriétaires pour garantir la viabilité de ce travail d'étude et la possibilité de déboucher sur une réalisation si les conclusions sont positives. S'ensuivra un marché d'appel d'offres pour retenir un prestataire.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, trois voix contre (Ms. Monnet Serge, Barbet Henri & Quété Gérard), 14 abstentions (Mmes Calvi Virginie, Galmiche Christelle, Petit Marie-Jeanne & Berger Danièle, Ms. Ducret Sylvain, Amiez Yves, Roland Jean-Louis, Chatelain Claude, Dard Pierre, Hébert Guy, Cargnino Jean-Marc, Teles Patrick, Daudey Pierre & Vernerey Michel), décide :

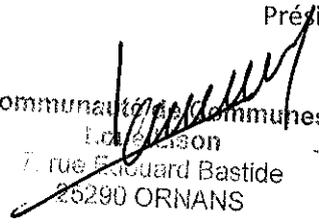
- de mener une étude concernant les tuileries de Malbrans et de conventionner avec les propriétaires pour donner un avenir à ce site ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'étude.

Fait et délibéré en séance, le 11.02.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

  
Communauté de Communes  
L'Orléanais  
7, rue Eugène Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190211-02-19-bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2019